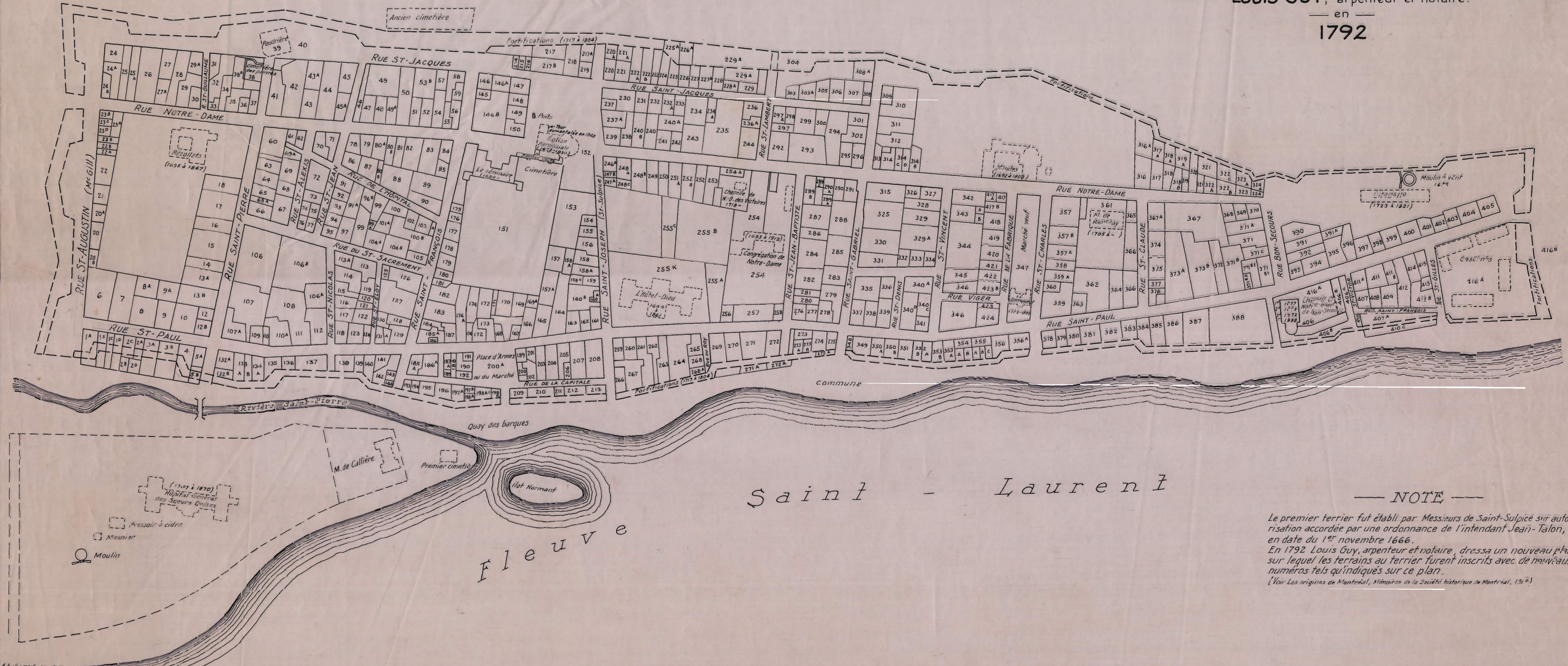


DEUXIÈME TERRIER  
DE LA  
**SEIGNEURIE DE MONTRÉAL**

— préparé par —  
**LOUIS GUY**, arpenteur et notaire.  
— en —  
**1792**



Saint - Laurent

— NOTE —

Le premier terrier fut établi par Messieurs de Saint-Sulpice sur autorisation accordée par une ordonnance de l'intendant Jean-Talon, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1666.  
En 1792 Louis Guy, arpenteur et notaire, dressa un nouveau plan sur lequel les terrains au terrier furent inscrits avec de nouveaux numéros tels qu'indiqués sur ce plan.  
(Voir Les origines de Montréal, Mémoires de la Société historique de Montréal, 1917.)